

Image not found or type unknown



Carte de sejour en france

Par **belhaj**, le **20/10/2011 à 21:50**

Bonjour, rnje suis un fils d'un ancien combattant qui participer a la geure avec l'armer française a l'indouchine a l'operation 901 rnn carte combattant 404470rnesque je la droit de faire une carte de sejour ou non rnmerci

Par **mimi493**, le **20/10/2011 à 22:34**

non, vous ne pouvez pas vous prévaloir des actes de votre père.